

Déclaration ouverture CAPA 27 janvier 2015

L'installation de notre CAPA a lieu dans un contexte où les dossiers d'actualité propres à notre profession sont lourds de conséquences pour notre métier, la vie professionnelle de nos collègues et l'avenir du service public de l'Éducation nationale.

A l'issue des élections de décembre, nous constatons que la FSU reste, et de loin, la première organisation dans l'Éducation au CTA comme au CTM (40,7% au CT académie de Nice). Malgré une campagne marquée par beaucoup d'excès et de désinformation, le SNES-FSU demeure largement majoritaire chez les COPsy et DCIO, et tout particulièrement dans notre académie, avec 75,37% des voix, marquant une progression qui s'appuie sur un fort taux de participation (75,47 %).

Nous prenons acte que plus de 3 collègues sur 4 nous font confiance et partagent le projet de la FSU concernant l'avenir de la profession. Nous les en remercions.

Ce chiffre montre le fort attachement des collègues aux valeurs qui fondent nos engagements et nos revendications, parmi lesquelles:

- Le maintien de tous les CIO dans les districts scolaires,
- La spécificité de l'orientation scolaire lors de la mise en place du SPRO,
- Le respect des missions et la défense des conditions de travail des personnels,
- L'obtention de moyens à hauteur des besoins pour le fonctionnement des CIO.

Les collègues COPsy et DCIO n'ont pas adhéré aux allégations qui tentaient de leur faire croire que les projets actuels du ministère consisteraient à préparer la fusion des métiers de COPsy et de psychologue scolaire, et viseraient à faire disparaître les CIO avec l'aval du SNES ...

En ce début d'année 2015, nous pouvons nous féliciter de certains points positifs, actés dans le GT14 :

- Le rôle des psychologues dans l'Éducation nationale devrait être réaffirmé par la décision de créer un corps unique avec deux spécialités, premier et second degré.

Le ministère a présenté un schéma directeur du mode de recrutement, du concours, de la formation et de la titularisation. Le recrutement se fera après obtention du concours et du Master 2 de psychologie et une année de formation débouchant, comme le souhaitait la FSU, sur une certification identifiant bien les deux métiers : « Education, développement et apprentissages » pour le 1er degré, « Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour les COPsy.

- La volonté a été exprimée par le ministère d'instituer pour les COPsy l'accès à la hors classe qui corrigerait enfin l'injustice dont ils étaient victimes. Il reste à acter pour les DCIO une revalorisation substantielle qui permettrait de reconnaître la complexification et l'alourdissement de leur charge de travail et sécuriser leurs fonctions.

Cependant les sujets d'inquiétude ne manquent pas, notamment en ce qui concerne la mise en place du SPRO et l'avenir du réseau des CIO.

Par la Loi du 5 mars 2014, le gouvernement a défini les compétences respectives des régions et de l'Etat sur la formation professionnelle et l'orientation. Nous ne pourrions accepter que les régions s'arrogent le droit de dicter aux CIO, aux COPsy et aux directeurs leur manière de travailler. Nous demandons donc que les conventions Etat/Région soient respectueuses de nos missions prioritaires, de notre statut, de nos pratiques et des modalités de fonctionnement des CIO.

Les missions de prévention et de contribution à la réussite scolaire ne doivent pas être occultées par le décrochage et la participation au SPRO.

D'autre part, en application de deux décrets parus au JO le 7 décembre 2014 sur le droit au retour en formation pour les jeunes de 16 à 25 ans, une circulaire interministérielle est en préparation. Ces décrets prévoient l'obligation d'accueillir les jeunes dans un délai de 15 jours, assurer un entretien et un bilan, formaliser un projet et suivre la réalisation de celui-ci.

Là encore, il faut différencier le premier accueil et la prise en charge afin que les structures reçoivent leurs publics « cibles ». Les COPsy ne sauraient se voir mobilisés au-delà des plus jeunes (16/18ans par exemple, ou sortis de l'école depuis moins d'une année), afin de ne pas se voir détournés de leurs missions prioritaires au sein de l'école. Enfin il faudrait poser la question des moyens... et des postes de conseillers d'orientation-psychologues à créer pour répondre aux exigences de ces deux décrets.

Par ailleurs, nous persistons à demander le maintien de tous les CIO dans le réseau de l'Education nationale.

Pour terminer, cette CAPA d'ouverture est, pour nous, l'occasion de rappeler notre attachement au paritarisme, c'est-à-dire à la défense individuelle des collègues dans un cadre collectif. Tout au long de ce mandat, nous y serons attentives.

Les Commissaires paritaires du SNES-FSU : Julie Pouchko, Corine Ferry, Véronique Bernard, Leïla Jomain, Patricia Manière, Nathalie Moreno